

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy –Mmes FARENQ Jeanine –BOUYA Corine - de CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. TOSI Michel – Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERTON Christian - Melle ARROUCHE Mounia

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 13/12 - Convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique dans le département des Bouches du Rhône**

Mme de CHAZERON-FELICI informe le Conseil Municipal que la Médiathèque de Saint-Martin-de-Crau bénéficie depuis de nombreuses années du soutien de la Bibliothèque Départementale des Bouches Du Rhône, service du Conseil Général, dont la lecture publique est une des compétences obligatoires. Il participe à l'aménagement culturel du territoire en soutenant la création, l'aménagement et l'informatisation des bibliothèques du Département.

Dans le cadre de la mise en place de son projet d'établissement, la Bibliothèque Départementale (BDP) a rédigé une nouvelle convention type annexée à la présente délibération qui régit les rapports entre le Conseil Général et les Communes pour l'aide aux bibliothèques municipales.

En conséquence, Mme de CHAZERON-FELICI demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 31 janvier 2012.

LE MAIRE